

RÈGLES DE CONDUITE ET GESTES BARRIÈRES COVID-19

TÂCHES À ACCOMPLIR PAR LES FAMILLES

- Mesure de la température corporelle de l'élève à la maison (elle doit être inférieure à 37,5 ° C) et constatant l'absence de symptômes respiratoires liés au COVID-19.
- Approvisionnement quotidien du masque et un remplacement (de préférence de type chirurgical, comme suggéré par le responsable de la sécurité Ingénieur Piatti) et vérification de l'état d'intégrité de celui-ci.
- Approvisionnement quotidien d'un sac plastique pour les déchets personnels, d'un paquet de mouchoirs de poche jetables et d'un flacon de gel désinfectant à usage personnel.
- Vérification de la charge du sac à dos selon les indications des professeurs.
- Respect strict des horaires d'entrée et de sortie des classes afin d'éviter les rassemblements. Les heures seront décalées en fonction du nombre et la disposition des classes au sein des immeubles.

TÂCHES À ACCOMPLIR PAR L'ÉCOLE

- Vérifier la température corporelle du personnel de l'école à l'entrée.
- Utilisation du masque chirurgical pendant toute la durée des cours par le personnel de l'école, qui ne peut être enlevé que si la distance de sécurité de 2 mètres des élèves est maintenue (les enseignants / éducateurs porteront, si nécessaire, un écran facial de protection, des gants et une combinaison jetable).
- Assainissement des mains à l'entrée de la classe : un distributeur de gel désinfectant pour les mains sera placé à l'entrée de chaque classe, que les élèves doivent utiliser avant chaque entrée et sortie de la classe (pour l'utilisation toilettes et espaces extérieurs pour la pause).
- Respect de la distanciation sociale entre le personnel scolaire et les élèves.
- Respect de la signalisation à l'intérieur de l'établissement scolaire, afin d'éviter les rassemblements.
- Roulement pour accéder aux toilettes. Ce sera à l'enseignant d'écrire le nom de l'élève qui se rend aux toilettes, en précisant l'heure de sortie de la classe.
- Roulement pour l'utilisation des espaces extérieurs pendant la pause.
- L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois.
- Gestion contrôlée du matériel scolaire qui doit se limiter à ce qui est strictement nécessaire et communiqué quotidiennement aux élèves, afin d'éviter sacs à dos trop pleins et encombrants.
- Attribution d'un banc personnel à chaque élève.
- Toute personne présentant une température corporelle supérieure à 37,5°C ou des symptômes liés au COVID-19, pendant les cours, sera emmenée par le concierge dans une salle de classe dédiée et on appellera la famille. L'entrée éventuelle d'élèves déjà testés positifs au COVID-19 doit être précédée d'une communication préalable concernant le certificat médical, délivré par le département de prévention responsable de la zone, montrant que tampon est négatif.

ÉDUCATION PHYSIQUE

- Les jeux sportifs / d'équipe et les exercices de contact seront interdits.
- Des exercices corporels gratuits seront autorisés, sans masque, tant que la distance interpersonnelle de au moins 2 mètres est respectée.
- Il ne sera pas possible d'utiliser les vestiaires, donc les élèves qui ont le cours d'éducation physique doivent se présenter à l'école déjà en vêtements de gym ne portant que des chaussures de rechange.

PRATIQUE MUSICALE

- L'instrument n'est destiné qu'à un usage personnel. Les claviers et les pianos de l'école seront correctement désinfectés avant et après l'utilisation. L'école évaluera la possibilité de faire accéder au prêt à usage pour l'utilisation des instruments fournis de temps à autre.
- Les instrumentistes à vent doivent maintenir une distance interpersonnelle d'au moins 2 mètres.
- Dans la pratique musicale collective, les postes de travail seront hygiénisés d'un cours à l'autre.

TÂCHES À ACCOMPLIR PAR LES ÉLÈVES

- Le port du masque obligatoire (de préférence chirurgical, comme suggéré par le responsable de la sécurité Ingénieur Piatti) lors des entrées/sorties de l'établissement et chaque fois que l'élève est en mouvement ;

Pas de port du masque en position statique (distanciation obligatoire garantie 1m. entre les élèves, 2 m du professeur), c'est-à-dire pendant les cours ; l'utilisation du masque peut être nécessaire même si l'espacement est garanti, si l'autorité sanitaire déclare une circulation virale plus importante.

- La distanciation sociale : 1m entre les élèves, 2m du professeur ;
 - L'interdiction à toute personne étrangère (y compris aux parents) d'entrer dans l'enceinte de l'établissement, sauf autorisation expresse du proviseur.
 - L'aération fréquente des salles de classe, la limitation des mouvements d'élèves au sein de l'établissement et l'interdiction des rassemblements ;
- Ils doivent respecter la signalétique présente à l'intérieur de l'établissement scolaire.
 - Ils devront se désinfecter les mains avant chaque entrée et sortie de la classe (pour l'utilisation des toilettes et des espaces extérieurs pour la pause).
 - Ils ne pourront quitter leur banc qu'avec l'autorisation de l'enseignant et après avoir porté le masque.
 - Ils ne pourront pas échanger du matériel personnel, l'emprunter à enseignants ou camarades de classe et le laisser dans les environnements scolaires.
 - Ils mettront les vêtements sur le dossier de leur chaise et le sac à dos en dessous la chaise.
 - Ils prendront des pauses en classe à leur poste de travail (ou, au besoin, dans les espaces extérieurs).
 - Ils devront gérer et vérifier quotidiennement le matériel du sac à dos.